

DECISION DU MAIRE

N°500

DATE
5 juin 2026

Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association des Sites Le Corbusier (ASLC)

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants,

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire, et notamment son alinéa 24,

Vu la délibération n° 20 du 18 février 2010 relative à l'adhésion de la Ville de Poissy à l'association nouvellement créée « des sites Le Corbusier » pour un classement au patrimoine mondial de l'UNESCO,

Considérant le rôle que joue la Ville dans le rayonnement de la Villa Savoye (Centre des monuments nationaux),

Considérant que l'association gère et coordonne depuis 2019, en partenariat avec la Fondation Le Corbusier, l'itinéraire *Destinations Le Corbusier : promenades architecturales* qui valorise notamment la Villa Savoye,

Considérant que la ville de Poissy siège au Conseil d'administration de l'Association des Sites Le Corbusier,

Considérant le montant de l'adhésion voté par le conseil d'administration par l'association ASLC pour les collectivités,

DÉCIDE :**Article 1 :**

Confirme l'adhésion pour l'année 2026 ainsi que le coût de l'adhésion d'un montant de 2.100 €.

Article 2 :

Rappel que la Commune est adhérente à cette association depuis 2010.

Article 3 :

Que des impayés ont été constatés en 2025 et 2022 pour un montant total de 3.200 €.

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye et notifiée à l'intéressée.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 10/06/2026